RÉPARTITION DU BONI AUX DOUANIERS

Sur la proposition de M. Pallain, directeur général des douanes, M. le Ministre des finances vient, par décision spéciale, d'autoriser l'administration des douanes, comme il l'avait fait en 1894, où une partie du boni des masses excédent les besoins des dépenses avait été distribuée aux agents du service actif des douanes, et jugeant équitable, le bon pouvant supporter le même prélèvement, d'en faire des maintenant, à l'approche de l'hiver, bénéficier les agents des brigades, vient, disons-nous, d'autoriser l'administration à opérer sur les fonds de réserve de la masse une nouvelle répartition entre les sous-officiers, préposés et matelots.

En conséquence, une allocation individuelle de 10 fr. est accordée aux célibataires et aux ménages sans enfants. Les ménages ayant des enfants « à leur charge » recevront la même somme, plus 5 fr. pour le premier enfant; 7 fr. pour le second; 9 fr pour le troisième; 11 fr. pour le quatrième, et ainsi de suite en observant la progression de 2 fr. par enfant en plus.

Les directeurs des douanes sont invités à prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour que les paiements aient lieu sous le plus bref délai possible et au plus tard avec les appointements de décembre.

BELGIQUE

A la Chambre. — Jeudi, M. Smeets a continué une interpellation qu'il avait commencée au sujet de l'attitude d'un gendarme, lors d'un meeting en plein air à Romsée. M. le ministre de l'intérieur a rétabli les faits qui peuvent se résumer ainsi :

Pendant une tournée de propagande socialiste, M. Smeets parlait monté sur une table au milieu de la place publique de Romsée. Le bourgmestre, craignant des troubles, prit un arrêté interdisant les réunions en plein air et remit ce texte à un gendarme chargé de le porter à la connaissance de M. Smeets.

M. De Trooz a fait apprécier les mobiles qui dictaient la conduite du député socialiste dans cette interpellation. Le brigadier de gendarmerie dont il se plaint est précisément celui qui le fit condamner il y a deux ans, à un mois de prison pour outrage à la gendarmerie. La Chambre a ensuite commencé la discussion du contingent. MM. Colf et Lorand ont déposé des amendements.

Bruxelles. — *Le nouveau ministre de Russie à Bruxelles.* — M. Onoussoff, ministre de Russie à Bruxelles, est désigné pour remplacer M. de Mohrenheim en qualité d'ambassadeur à Paris. M. de Giers, conseiller d'ambassade à Paris, est nommé ministre de Russie à Bruxelles.

— *Le marquage du bétail.* — Le ministre de l'agriculture vient de donner de nouvelles instructions relativement au marquage du bétail.

Les propriétaires de bêtes à cornes âgées de 3 mois au moins au 15 décembre 1897, non encore marquées ou dont les marques auraient disparu, devront en faire la déclaration, dans les huit jours, au bourgmestre de leur commune.

Il sera procédé prochainement à un nouveau marquage.

Il est défendu, à partir du 20 janvier 1898, de mettre en vente, d'échanger ou de laisser circuler les bêtes non pourvues de la marque, sauf dans la partie du pays située dans un rayon de dix kilomètres de la frontière hollandaise, où l'interdiction précitée prendra cours le 15 décembre prochain.

— M. Ahmed-Riza était venu à Bruxelles dans l'intention de publier le *Mecheered*, organe du parti Jeune Turc, sous la signature de M. Georges Lorand, mais il a reçu l'ordre de quitter Bruxelles dans les deux heures qui suivaient cette publication. Dans ces conditions, M. Ahmed-Riza a retardé la publication du *Mecheered* jusqu'à demain.

Bruges. — *Cour d'assises de la Flandre occidentale. — L'affaire Van der Auwera.* — A l'ouverture de l'audience de jeudi matin, le huis clos est immédiatement prononcé pour entendre les témoignages de MM. De Wynne et Impens. Le public est admis dans la salle à 10 heures 15.

Il est donné lecture de la déposition de M. De Houdt, docteur en médecine à Ostende, empêché de se présenter à l'audience. Celui-ci n'a jamais prescrit de kermès à Mme Van der Auwera.

Un capitaine d'artillerie qui a logé pendant trois mois dans la famille, M. Jean Delfosse, déclare que Mme Van der Auwera se plaignait de maux de ventre.

Mme veuve Labio, institutrice à Ostende, dit que le bruit qui a couru au sujet de ses relations avec l'accusé sont absolument dénués de fondement. Amedée Van Hove, garçon de cafe à Ostende, me avoir parlé du mariage de Van der Auwera avec son amie et d'avoir vise Mme Labio.

Un incident surgit au sujet de cette déposition que le président trouve contradictoire à celle du témoin lors de l'instruction. M. Bonnevie *ne fait contradiction, mais le juge d'instruction* maintient que la déposition du témoin a été très fidèlement notée. M. le président en donne lecture.

L'audience continue.

Le président a assuré que les derniers témoins devaient être entendus aujourd'hui et que samedi on prononcerait le verdict.

Bruges. — *Un enlèvement dans la gare.* — Jeudi après-midi, une femme âgée invectivait violemment à la gare, un jeune couple qui se disposait à prendre l'express de 2 h. 56 vers Gand et Bruxelles. Elle causait un tel scandale que le commissaire de la gare dut intervenir.

Informations prises, on sut que la vieille femme était la mère de la jeune fille qui se disposait à partir, malgré sa volonté bien arrêtée de la garder au logis. Le jeune homme est musicien à l'orchestre de l'un des théâtres de genre les plus courus de la capitale.

Comme le commissaire s'apprêtait à donner raison à la mère, la jeune fille affirma qu'ayant 21 ans elle avait le droit incontestable de disposer d'elle. Sa déclaration n'a pu être contestée par aucun des voyageurs présents, parmi lesquels M. le procureur du Roi à Bruges et M. le procureur général de la Cour d'appel de Gand. Au désespoir de la pauvre vieille, l'*express* a enlevé les deux jeunes gens.

Gand. — *La mort de M. le Vicaire général du diocèse* — M. le chanoine Sonneville, archiprêtre et vicaire général du diocèse de Gand, est décédé inopinément la nuit de mardi à mercredi. *Depuis longtemps, le chanoine Sonneville souffrait* d'une maladie du cœur. Né à Destelbergen, il était âgé de 74 ans. Le défunt était officier de l'ordre de Léopold.

— *L'érection d'un monument à M. Van Beveren.* — On annonce que le *Vooruit* a voté un subside pour l'érection d'un *monument* sur la tombe de M. Van Beveren, au cimetière de la porte de Bruges.

Le conseil général du parti versera sa part; en outre une souscription publique sera ouverte dans les centres socialistes.

Liège. — *L'union entre les catholiques de l'arrondissement.* — Les deux groupes catholiques, les conservateurs et les démocrates de l'arrondissement de Liège, sont à la veille de se mettre d'accord en vue des élections de 1898.

M. Doreye, président de l'Union catholique, a écrit à M. Charles de Ponthière, président de l'Union démocratique, pour l'informer que le bureau de l'Union catholique avait décidé de nommer une commission spéciale, à l'effet de rechercher les moyens de rétablir l'union entre tous les groupes catholiques de l'arrondissement, en vue des luttes électorales prochaines, et d'autoriser cette commission à se mettre en rapport, à cette fin, avec les délégués de ces groupes.

M. de Ponthière lui a répondu en lui disant que ce sentiment a été partagé par le comité de l'Union démocratique, à l'unanimité de ses membres, et qu'il serait heureux qu'une première réunion ait lieu le plus tôt possible.

Mouscron — *Un incendie.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie a détruit l'habitation et le mobilier de M. Vanspeybrouck Pierre, ouvrier de fabrique, demeurant au hameau de Risquons-Tout, 4 6. Le feu a été aperçu vers deux heures du matin par un voisin, Louis Bonenfant, cabaretier, que la cloptation des flammes avait éveillé. A ce moment, Mme Léontine De Severe, épouse Vanspeybrouck et son enfant Marie-Elodie, âgée de quelques mois, se trouvaient seules à la maison.

Louis Bonenfant se vêtit à la hâte et descendit dans la rue. Il aperçut alors la maison en flammes. Des appels désespérés partaient de l'habitation et l'alarme fut aussitôt donnée.

Le voisin, n'écoutant que son courage, enfonça vivement la porte et se précipita du côté d'où partaient les cris.

Il entra dans la chambre à coucher et parvint à emmener la femme et l'enfant. Il était temps, car Mme Vanspeybrouck était déjà à moitié suffoquée.

Pendant que des personnes complaisantes donnaient leurs soins à la femme et à l'enfant, les personnes accourues tâchèrent de circonscrire le foyer de l'incendie, mais leurs efforts furent vains; le feu avait pris de suite de si grandes proportions qu'il fut impossible de sauver quoi que ce soit.

Ils durent concentrer tous leurs efforts pour préserver les maisons voisines qui menaçaient également de devenir la proie des flammes. On ignore les causes de l'incendie. Les dégâts, se rapportant tant aux meubles qu'à l'immeuble, peuvent s'élever de 2,500 à 3,000 fr. et sont couverts par une assurance. M. Stryplein, commissaire de police, avisé, a ouvert une enquête.

— *Une importante arrestation.* — Jeudi matin, vers onze heures, un individu se présentait devant l'agent Bergeron, de service à l'Hôtel-de-Ville. Il déclara être sans moyens d'existence et demanda son internement dans une maison de refuge.

L'attitude embarrassée de cette personne parut suspecte à l'agent qui l'interrogea et après d'habiles questions parvint à lui faire avouer qu'il était l'auteur d'un vol commis, il y a quelque temps, à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice de Pierre Coekhoutte, demeurant à Saint-Denis-Westrem. Il donna même plusieurs renseignements complémentaires.

Ce malfaiteur, Victor Vandamme, ouvrier agricole, âgé de 27 ans, né à Saint-Denis, Westrem, a raconté qu'il y a huit jours, pendant une courte absence de Pierre Coekhoutte, il s'était introduit le soir dans la maison de celui-ci en brisant un carreau de vitres. Il monta dans la chambre à coucher et fractura un coffre qui contenait une somme de 25 fr. environ. Il s'empara de l'argent et parvint à s'enfuir avant le retour du locataire. C'est après avoir dépensé cette somme qu'il venait demander à être condamné pour vagabondage.

Il a été écroué provisoirement à la *prison communale et* sera conduit aujourd'hui vendredi à Courtrai pour être mis à la disposition de M. le procureur du Roi.

— *Un acte du droit de malveillance.* — Mercredi soir, un mauvais plaisant a lancé des pierres dans l'habitation de M. Vandromme, curé au Tuquet. Un carreau de la véranda d'une valeur de douze francs a été brisé. C'est la troisième fois que ces faits se produisent.

M. Vanlelerem, commissaire de police adjoint, a ouvert une enquête. On pense que ces actes de mauvais gré doivent être faits par une personne du voisinage.

— *Un estrade.* — Les gendarmes de Tourcoing ont remis jeudi aux mains de leurs collègues de Mouscron, le nommé Legrand Léon-Louis, né à Beaumont (Hainaut), âgé de trente-deux ans, représentant de commerce, demeurant à Bruxelles, poursuivi par le parquet de cette ville pour vol qualifié, vol simple et abus de confiance. Il a été conduit à Courtrai à la disposition du procureur du Roi.

Menin. — *L'église provisoire des Baraques.* — C'est M. le chanoine Debrower, ancien doyen de Saint-Waast à Menin, actuellement doyen de Saint-Martin d'Ypres qui avait pris l'initiative de la construction d'une église provisoire et d'un groupe scolaire, au quartier des Baraques, qui compte maintenant plus de 6000 habitants; le devoue promoteur de cette œuvre éminemment utile s'était imposé de lourds sacrifices; et il s'est même trouvé dans la nécessité d'engager l'avenir.

Lundi dernier il est venu à Menin pour se rendre compte par lui-même des dégâts occasionnés par la dernière tempête et qu'on avait évalués au premier moment à une quinzaine de mille francs; heureusement le chiffre ne sera pas aussi élevé et semble pouvoir être réduit de moitié; les murs dont la solidité avait paru fort compromise, pourront être conservés.

Quoi qu'il en soit, il faut parer à un surcroît de dépenses tout à fait imprévues; M. le chanoine Debrower et son successeur, M. le doyen Dupan, adressent un pressant appel aux habitants de Menin et d'Halluin, en faveur de cette entreprise appelée à rendre tant de services de l'un et de l'autre côté de la frontière.

Les dons peuvent être adressés à M. le chanoine Debrower, doyen de Saint-Martin, à Ypres, ou à M. Dupan, doyen de St-Waast, à Menin.

Courtrai. — *La manifestation en l'honneur de M. Tack.* — Comme nous le faisions prévoir hier, MM. Bernaert, président de la Chambre, Begerem, ministre de la Justice, et Vandenpeereboom, ministre des Chemins de fer, assisteront à la manifestation en l'honneur de M. Pierre Tack, qui doit avoir lieu dimanche prochain. On signale également la présence de MM. les sénateurs de l'arrondissement de Courtrai et de M. le comte de Limburg-Stirum, sénateur provincial.

Les autorités seront reçues à la gare vers dix heures et demie par les membres du comité organisateur, MM. les sénateurs et députés de l'arrondissement de Courtrai, qui les conduiront chez M. Tack.

Vers onze heures et demie, toutes les sociétés de la ville, au nombre d'une quarantaine environ, se réuniront place des Eperons-d'Or et parcourront l'itinéraire suivant: rues des Grandes-Halles, de Tournai, Grand'Place, rues Notre-Dame, de l'Arc-à-Main, quais du Broel et de Gand, et rue de la Lys, pour venir aboutir devant la maison de M. Tack.

A ce moment M. Tack se joindra au cortège qui se rendra à l'Hôtel-de-Ville où il sera reçu par les notabilités et les délégués des différentes sociétés. M. Storme prendra alors la parole au nom des associations de l'arrondissement de Courtrai et M. l'abbé De Gryse, doyen de Saint-Martin, au nom des sociétés religieuses de la cité. Les albums-souvenirs, dans lesquels se trouveront des adresses de félicitations à l'adresse de M. Tack, seront offerts à celui-ci.

Cette journée se clôturera par un banquet servi dans la salle des Halles, pour lequel on compte actuellement 513 inscriptions.

Le comité organisateur prie les habitants de pavoiser leur demeure de drapeaux, le jour de cette manifestation.

Turnhout. — *Un homme tué par un garde.* — Dans la nuit de lundi à mardi, un ouvrier ramassait du bois mort dans une propriété privée, lorsque parut le garde-chasse qui lui enjoignit de vider son sac. Louvrier s'y étant refusé, le garde-chasse lui tira un coup de fusil.

La victime fut ramenée chez elle par ses deux fils qui travaillaient sur la même propriété, tandis que le garde s'enfuyait. Celui-ci a été arrêté. Il est en aveux.

SPORTS ATHLÉTIQUES

Racing-Club Roubaisien. — L'annonce d'un nouveau match de foot-ball au Vélodrome Roubaisien fait grand bruit en notre ville et tous les sportsmen se réjouissent à l'idée de voir se renouveler ces luttes courtoises si passionnantes que sont toutes les parties de foot-ball.

L'intérêt est encore augmenté cette fois par la valeur des équipes en présence, et la rencontre de dimanche prochain constitue un réel événement sportif.

Le Racing-Club de Bruxelles, à la fin de l'hiver dernier, dans une partie de football jouée à Bruges, fit match nul contre l'équipe de l'Institut St-François-Xavier. D'un autre côté, les concitoyens ont encore présent à la mémoire la magnifique partie si passionnante que le Racing-Club Roubaisien a jouée le mois dernier contre cette même équipe de Bruges et qui aboutit également à un match nul. Aussi les chances des deux clubs qui doivent se trouver en présence dimanche prochain sont elles supputées avec acharnement et les deux équipes trouvent chacune de chaleureux partisans.

Ce que l'on peut par avance affirmer, c'est que chacune d'elles s'efforcera d'acquérir la victoire. Le R. C. R. aura à cœur de faire triompher en même temps que les couleurs de son Club, nos couleurs françaises, contre le R. C. B. qui, avec son glorieux titre de champion de la Belgique, s'efforcera de rendre victorieuses ses couleurs nationales.

Aussi, les nombreux sportsmen de notre ville, toujours amateurs de spectacles passionnants, tiendront, tant par chauvinisme que par esprit sportif, à assister à cette rencontre, pour encourager et applaudir nos jeunes concitoyens du R. C. R.

***

Sporting-Club Tourquennois. — *Ainsi que nous l'avions* annoncé au commencement de la semaine, un match de foot-ball se disputera dimanche prochain à 2 h. 3/4, au Sporting-club Tourquennois, rue de Dunkerque.

L'équipe du S. C. T. aura devant elle l'équipe fameuse des Anglais « Croix Cruisaders ».

Les membres de cette société sont de forts adversaires. Ce sont eux qui amenèrent dans le Nord le foot-ball qu'ils considèrent avec raison comme leur jeu national.

Il est donc facile de s'imaginer avec quelle ardeur ils jouent contre Tourcoing. Et si le temps est moins mauvais que *lors du dernier match, on peut s'attendre à une grande affluence d'amateurs du S. C. T.*

On trouvera peut-être qu'il y a quelque témérité de la part du S. C. T. à affronter la lutte contre une société que l'on compte parmi les meilleures sociétés de sport de notre pays. Mais l'audace sied bien aux jeunes, et l'on sait ce à quoi l'on peut arriver parfois avec de l'audace et du courage.

D'ailleurs, quoi qu'il puisse arriver de ce match, il ne faut considérer que le sport en lui-même, et c'est pourquoi nous ne pouvons que féliciter le S. C. T. de son activité et de son entrain pour la lutte désintéressée. Nous lui souhaitons de nouveaux lauriers pour dimanche, et de nombreux spectateurs pour encourager les foot-ballers.

N. B. — On nous prie de rappeler que des places sont spécialement réservées aux membres protecteurs; les places payantes sont de 1 f. et de 50 cent.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Cyclistes, voyez de suite bicyclettes extra 150 fr. garanties, tubes, pièces détachées pour mécaniciens, fourche « *Rudy* », en un seul mot tout ce qui concerne la vélocipédie, vendu 20 0/0 meilleur marché aux Docks Réunis, à Tourcoing. 22025

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Etamine du Cœur Joyeux, tenu par M. Noël Delreux, 34, rue de Sébastopol. Dimanche 12 décembre, ouverture du nouveau parc. Rendage contre le Pont des Arts. Mise au parc, à 4 heures.

Théâtre de Roubaix. — Sitôt rues Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme veuve G. Deschamps. — Bureaux à 3 heures 1/2. Rideau à 8 heures. — Dimanche 12 décembre : *Le Talisman*, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux. — *Patrie ou les victimes d'un tyran*, drame historique en 7 tableaux.

LES CAFÉS CARVALHO

On dit que c'est au café que revient l'honneur d'avoir développé l'esprit français au XVIII siècle. Il était par alors ! Les beaux jours d'autrefois vont revenir grâce aux cafés Carvalho si purs et si exquis vendus en boites cachetées dans les bonnes maisons.

Bien exiger le nom et la marque. 44015d

BLINDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, étirpennes en métal, Ve **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 45, Roubaix.

TÉLÉPHONES
POUR RÉSEAUX
Installation de réseaux particuliers. — Sonneries et Appareils électriques. — Contrôleurs de rondes. — Porte-Voix. Paratonnerres. — Piles. — Fils, etc.
Ele RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT
Fournisseur des grandes administrations
13, contour Saint-Martin | 51, boulevard de la Liberté
ROUBAIX | LILLE
LES MAISONS SONT RELIÉES AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

DELCHAMBRE-DUFERMONT
9, rue Saint-Vincent de Paul
Agent-dépositaire à ROUBAIX
POUR LES CHAMPAGNES
POMMERY & GRENO

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 8 décembre.

Agio sur l'or, 175.30.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Le Havre, 9 décembre.

(*D'un correspondant particulier*)

Laines. — La cote a été établie comme suit, ce matin : hausse 50 centimes, sauf janvier, août, septembre et octobre sans changement. Après avoir payé moitié la cote et moitié 5 centimes de plus, on était de nouveau plus réservé vers midi.

Cette après-midi, la cote a été haussée de 50 c. pour décembre et janvier, mais laissée sans changement pour les autres mois, marché très calme.

A terme on a coté :

50 b. février 114,50 ; 100 b. août 115-115,50.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

FRANCE

Fourmies, 8 décembre.

La situation ne s'est point modifiée depuis quinze jours et notre industrie est toujours dans le marasme.

Laines brutes. — En Australie, les ventes ont continué à des cours réguliers et bien maintenus ; la baisse espérée n'a pu être obtenue par suite de la résistance des vendeurs qui préfèrent retirer leur laine du marché.

A Londres, les enchères se sont faites à des prix qui sont à la parité de ceux des ventes précédentes pour les bonnes laines, et un peu faibles pour les sortes secondaires ou douteuses dont les rendements ont donné de fortes déceptions.

Peignés. — Affaires toujours difficiles et restreintes.

Blousses. — Les blousses se vendent bien à prix très fermes.

Déchets de filature. — Des marchés ont été renouvelés avec une légère faveur sur les prix du trimestre précédent.

Façons de filature. — Sans changement.

Fils. — Affaires restreintes à des prix mauvais pour les producteurs.

Tissus. — La situation est restée difficile et l'alimentation est toujours insuffisante.

Condition publique des laines, soies et cotons

Relevés comparatifs bi-mensuels du 24 novembre au 7 décembre 1897

	1896	1897
Laine peignée	63 210 k. 60	56.985 k. 90
Blousses	» » k. »	» » k. »
Laine filée	261 457 k. 20	191.432 k. 50
Ensemble	332.667 k. 80	248.398 k. 40
Déremage		
Tirages	815	616

(*Bulletin bi-mensuel*).

LE COMMERCE DES ÉTATS-UNIS

Les exportations pendant les dix premiers mois s'élèvent à dollars 858,030,691, dont 842,213,846 en produits des Etats-Unis et 15,816,845 en transit contre respectivement dollars 779,578,476, 762,921,141 et 16,657,332 en 1896, de sorte que durant les dix premiers mois de cette année il y a augmentation de d. 78,452,215.

En ce qui concerne l'importation le total a été de d. 658.734.259, dont 326.788 436 en articles non imposés et 311.945.823 en articles soumis aux droits, contre respectivement 57..554.608 d., 62.233.463 et 310.322.445; en conséquence il y a augmentation de d. 66.178 651 sur 1896. Et tandis qu'en 1896 les exportations furent d. 207.022 868 plus élevées que les importations, cette fois-ci la différence des exportations au-dessus des importations est de d. 219.296.432.

L'enseignement commercial et industriel EN BELGIQUE

Cette question de l'enseignement professionnel joue un rôle si important dans le développement économique d'un pays, que tout ce qui y a trait trouve sa place dans un organe spécial comme celui-ci.

C'est pourquoi nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une étude que le Bulletin de la Chambre de commerce française de Charleroi contient sur l'enseignement commercial et industriel en Belgique :

L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL. — L'enseignement commercial a été celui dont on faisait le moins de cas il y a trait a majeure partie de notre siècle. A peu d'exception près, on lançait dans les carrières libérales tous les jeunes gens qui montraient certaines aptitudes intellectuelles. Une réaction très heureuse se produit en ce moment et plusieurs instituts catholiques ont organisé l'enseignement commercial chez eux.

Au sujet de cette rénovation de l'enseignement moyen et professionnel, la *Gazette de Liège* émet des considérations très sensées :

« Aucun moyen ne sera négligé, écrit notre confrère, nous en avons la certitude, pour donner au programme récemment élaboré tout le caractère pratique, si nécessaire en pareille matière. On ne veut pas de nouveaux savants, de nouveaux docteurs, on n'en a que faire : ce que l'on demande, ce sont des gens pratiques, sérieusement préparés et initiés à la vie des affaires, qui puissent utilement servir le commerce belge dans le pays et à l'étranger.

» Aussi, disons franchement notre pensée, ce ne sera qu'accompagné d'une éducation pratique que cet enseignement du commerce pourra produire ses meilleurs résultats. Et nous voudrions que nos nouveaux étudiants pussent mener, de pair, ces deux éducations, pratique et théorique; nous voudrions que l'heure des cours permît à nos nombreux jeunes gens, entrés déjà dans la vie active, de recueillir les fruits d'un enseignement qui, nulle part, ne sera plus utile et bienfaisant que chez eux.

» Aboutir à ce résultat n'est pas aussi difficile qu'il paraît d'abord. Il suffirait de décider que les cours seront professés l'après-dîner à partir de 4 ou 5 heures. Par l'adoption de semblable fonctionnement, on obtiendrait les plus heureux effets, tant au point de vue du nombre qu'au de la valeur des élèves.

» On parle beaucoup en tous ces temps de la nécessité d'un enseignement professionnel : réalisons cet enseignement en matière commerciale. On dit les merveilles et on vante les conséquences remarquables de cette éducation anglaise qui vise au pratique avant tout : montrons-nous Anglais, en ces questions de commerce où les Anglais sont nos maîtres; ne sacrifions pas, ici surtout, la pratique à la théorie, mais, au contraire, ajoutons la notion théorique des sciences commerciales à leur connaissance pratique, formons non point des théoriciens, mais des commerçants instruits. Et c'est alors surtout qu'une œuvre fructueuse aura été faite pour le progrès économique de la patrie ! »

L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL. — M. le Ministre de l'industrie et du travail vient de publier un volumineux rapport sur la situation de l'enseignement industriel et professionnel pendant la période de 1884 à 1896.

En 1884, il y avait en Belgique 86 établissements subsidiés d'instruction technique; en 1896, le nombre de ces institutions s'élève à 376.

Cette augmentation provient, en partie, de la création de nombreuses classes et écoles ménagères.

Quant à la répartition des subsides de l'Etat, elle se fait d'après les principes suivants :

Pour les écoles industrielles, le subside s'élève au tiers des dépenses totales, déduction faite des frais de location des bâtiments et du minerval payé par les élèves.

Pour les écoles professionnelles de jeunes filles ou de garçons, le subside atteint les deux cinquièmes des dépenses totales, déduction faite également des frais de loyer et du produit du minerval.

Cette intervention plus importante se justifie par la raison que les écoles professionnelles sont astreintes à des dépenses de matières premières et d'outillage. En outre, le Gouvernement intervient, pour la moitié des frais, dans les dépenses d'achat et d'installation de l'outillage de ces écoles, sur présentation des factures acquittées.

Le relevé général des dépenses de l'Etat pour l'enseignement professionnel, pendant l'exercice 1896, s'élève à fr. 683,527,72.

Il nous sera permis de faire remarquer que, s'il a été fait beaucoup, il reste cependant encore beaucoup à faire.

Les écoles professionnelles sont une nécessité de tout premier ordre dans un pays comme la Belgique et elles devraient être plus nombreuses qu'elles ne le sont; l'enseignement technique a été pendant trop longtemps délaissé, et c'est ce qui nous a donné cette pléthore d'employés et d'aspirants au fonctionnariat. Il nous faut des légions de bons ouvriers ayant reçu à la fois une culture manuelle et intellectuelle; les ouvriers, dessinateurs, attachés à la correspondance et les employés d'administration ne sont déjà que trop nombreux et ne fournissent que trop d'éléments au recrutement de la légion des déclassés.

S'il en est ainsi pour les hommes, à plus forte raison cela est-il vrai pour les jeunes filles, chez lesquelles on a singulièrement négligé le côté pratique et familial de l'éducation.

En Belgique, les écoles professionnelles pour jeunes filles sont dues exclusivement à l'initiative privée.

En 1865, l'Association pour l'enseignement professionnel des femmes créa la première institution en Belgique, rue du Marais, à Bruxelles. En 1873 une autre fut fondée dans la même ville par le Dimanche des écoles; la troisième école professionnelle fut créée à Anvers, en 1874, par l'initiative privée; elle devint communale en 1879 et fut subsidiée par l'Etat en 1880. Ces écoles se divisent en quatre catégories : *a*) les écoles professionnelles proprement dites; *b*) les écoles professionnelles et ménagères; *c*) les écoles ménagères et professionnelles; *d*) les écoles ménagères.

Les écoles ménagères sont d'institution assez récente; mais, depuis 1886 et surtout depuis 1890, l'institution a pris un essor considérable. Elles sont au nombre de 225, dont 20 écoles ménagères, 46 annexées à des écoles adoptées, 44 libres.

Elles se répartissent comme suit entre les différents provinces :

A. Ecoles ménagères. — Anvers, 1; Brabant, 14, Flandre occidentale, 2; Flandre orientale, 0; Hainaut, 26. Liège, 0; Limbourg, 0; Luxembourg, 5; Namur, 5.

B. Classes ménagères. — Anvers, 14; Brabant, 15 Flandre occidentale, 13; Flandre orientale, 41; Hainaut, 21; Liège, 24; Limbourg, 17, Luxembourg, 5; Namur, 12.

Les écoles ménagères sont d'une haute utilité morale. Sans aller jusqu'à professer l'opinion mise par Molière dans la bouche d'un des personnages de ses comédies, c'est-à-dire à trouver suffisante l'éducation de la femme quand la « capacité de celle-ci se hausse à distinguer un pourpoint d'un haut-de-chausse », il faut bien reconnaître que, jusqu'en ces derniers temps, on ne s'occupait guère, dans l'enseignement, de la situation de la femme, de son rôle dans le monde, dans le ménage.

L'ouvrier, si l'ordre et la propreté régnent dans une maison, sera heureux de rentrer chez lui après les heures de travail, afin de se réconforter en famille par un repas soigneusement et économiquement préparé, convenablement servi.

Il en est de même quelle que soit la position occupée par la femme. Si ses moyens d'existence lui permettent de ne pas se livrer elle-même à tous les soins d'économie domestique, la connaissance acquise à l'école de tous les détails de la vie pratique lui sera d'une utilité incontestable en lui permettant de surveiller servantes et cuisinières.

Terminons cette rapide esquisse en donnant l'opinion émise dans le rapport du Ministre touchant l'institut supérieur de commerce d'Anvers :

« L'institut d'Anvers est parfaitement dirigé et administré, déclare le rapport. Le personnel est formé d'hommes instruits et dévoués; l'enseignement est donné d'une manière très satisfaisante. La direction est confiée depuis 1878 à M. Grandgagnage, chef du bureau commercial, qui est attaché à l'institut depuis 1865 et qui n'a cessé de rendre à l'établissement les meilleurs services.

» De son côté, la commission administrative s'acquitte de sa mission avec zèle et dévouement.

» Le nombre des élèves qui ont fréquenté l'institut d'Anvers depuis sa création est de 4 951, dont 2.890 Belges et 2,061 étrangers. La moyenne annuelle est actuellement de plus de 300 élèves.

» Les diplômes délivrés depuis 1851, deux ans après l'ouverture de l'institut, sont au nombre de 672, dont 384 conquis par des Belges et 288 par des étrangers.

» Les services rendus par l'institut de commerce justifient les sacrifices que le Gouvernement s'est imposés pour cet établissement. Beaucoup d'élèves sortis de cette école occupent aujourd'hui les plus hautes positions dans le commerce, dans les consulats, dans l'administration et dans l'enseignement, et il est hors de doute que l'institut d'Anvers exerce une influence notable sur le développement de nos relations commerciales. »

Le rapport relate que cet institut a servi de modèle aux écoles du même genre à l'étranger, puis il termine en notant les nombreux succès remportés par l'institut d'Anvers aux expositions universelles de ces dernières années.

Nous n'hésitons pas à déclarer que l'éducation à développement unique, c'est-à-dire à tendances uniquement théoriques, est néfaste et préconiser l'abandon des études littéraires et scientifiques; mais nous posons en fait que, pour le gros du public, pour tous ceux qui ne peuvent faire les sacrifices nécessaires pour mener à bien des études longues et dispendieuses, l'enseignement professionnel s'impose.

Les pères de famille, nous aimons à le croire, comprendront bientôt qu'en élevant leurs fils dans l'ignorance absolue du travail manuel, ils privent de la bonne moitié de leurs moyens d'action dans la lutte pour la vie.

Parents, n'oubliez pas que votre fils, quel qu'il soit, est destiné par la nature à travailler de ses mains.

Choisissez donc pour lui un métier; ce sera un exutoire pour des forces qui tourneraient peut-être en vices. C'est une chance de bonheur et de salut que vous lui donnez :

La chose est facile de nos jours, car l'enseignement professionnel a pris en Belgique une extension merveilleuse en ces dernières années.

Au lieu de condamner vos enfants au triste rôle d'employés, donnez-leur une bonne profession manuelle, cela vaudra mieux pour eux comme pour vous !

Voici quelques données comparatives extraites du rapport :

A. Ecoles professionnelles pour jeunes filles

	En 1884	En 1896
1° Ecoles et classes ménagères	»	225
2° Ateliers d'apprentissage	1	2
3° Cours professionnels	»	3
4° Ecoles professionnelles	3	23
B. Ecoles professionnelles pour garçons :		
1° Ateliers d'apprentissage et écoles professionnelles de tissage des Flandres	45	42
2° Ateliers d'apprentissage pour la taille des pierres	»	11
3° Cours professionnels	1	3
4° Ecoles professionnelles	»	12
5° » Saint-Luc	»	4
6° » industrielles	32	40
7° » supérieures	2	6
C. Cours commerciaux et scient figurs.	2	5
TOTAL	86	376

Le tableau ci-après indique, pour l'ensemble des institutions subsidiées d'enseignement industriel ou professionnel, le nombre d'institutions, l'importance numérique du personnel enseignant et la population scolaire :

		Nombre d'institutions	Personnel enseignant	Nombre des élèves
Enseignement ménager	en 1884-85	2	4	90
	en 1895-96	225	450	9.539
Enseignement professionnel pour filles	en 1884-85	3	66	896
	en 1895-96	26	212	2.904
Ateliers d'apprentissage	en 1884-85	46	47	919
	en 1895-96	55	60	1.458
Enseignement professionnel pr garçons	en 1884-85	6	33	428
	en 1895-96		144	3 301
Ecoles industrielles	en 1884-85	32	328	9.171
	en 1895-96	40	466	13.015
Ecoles spéciales	en 1884-85	2	29	210
	en 1895-96	6	66	555
TOTAL	en 1884-85	91	507	11.714
	en 1895-96	375	1.428	30.472

Le chiffre total des dépenses de l'Etat pour l'enseignement professionnel et industriel pendant l'exercice 1896 s'est élevé à fr. 633.527.72.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALLEMAGNE

pendant les trois premiers trimestres de 1897

Le bureau central de statistique à Berlin vient de publier les résultats du commerce extérieur de l'Allemagne pendant les trois premiers trimestres de l'année 1897.

Il résulte de cette publication que le commerce l'exportation de l'empire a subi un développement continu et ascensionnel, bien que contrarié, dans ces derniers temps, par le relèvement du tarif douanier des Etats Unis.

En ce qui concerne spécialement le mois de septembre dernier, *les importations se chiffraient par* 37.171,180 doubles quintaux, contre 33,316,256 doubles quintaux, et les exportations atteindraient 24,838,100 doubles quintaux, contre 22,548,295 doubles quintaux pendant le mois correspondant de 1896.

Relevé des importations et des exportations pendant les trois premiers trimestres des années 1897, 1896 et 1895 :

	Importations.	Exportations.
	Doubles quintaux.	
1897	292.379.995	200.826.405
1896	264.376.510	187.059 495
1895	234.632.009	171.100.953

ce qui donne, pour les importations, en 1897, une *augmentation de 28 millions de doubles quintaux* sur celles de 1896 et de 57,7 millions sur celles de 1895, et pour les exportations, en 1897, 13,7 millions de doubles quintaux de plus qu'en 1896 et 20,7 millions de plus qu'en 1895; résultats que l'on peut considérer comme très satisfaisants.

D'après la statistique, la valeur des importations et des exportations serait :

	Importations.	Exportations.
	Marks.	Marks.
1897	3 521.882.000	2.817.291.000
1896	3.343.336.000	2.763.808.000
1895	3.121.339.000	2.476 460 000

La valeur des importations, en 1897, a été supérieure de 179,546,000 mk et de 400 millions 543,000 mk à celle des années 1896 et 1895 et la plus-value des exportations est estimée à 53,483,000 marks sur 1896 et à 341,831,000 mk sur 1895. La valeur des importations réunies aurait augmenté de 741 millions de marks dans ces trois dernières années. C'est certainement au mouvement considérable des métaux précieux qu'il faut attribuer le développement du commerce.

A l'importation, presque toutes les rubriques de la douane accusent une augment